

Communiqué de presse

## **L'entreprise française VOLTALIA doit mettre un terme à ses relations commerciales avec une société liée à l'armée birmane**

*Paris, le 26 mai 2020* - Alors que l'ONU accuse l'armée du Myanmar de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, que la mission des Nations unies sur le Myanmar a alerté dès septembre 2018 sur le fait que toute opération commerciale avec les forces de sécurité birmanes était indéfendable eu égard aux risques élevés de violations des droits humains, VOLTALIA continue de fournir de l'électricité à l'opérateur télécom MyTel lié à l'armée birmane.

**Sherpa, Info Birmanie, Reporters sans frontières (RSF) et Justice For Myanmar ont adressé un courrier demandant à VOLTALIA, société française spécialisée dans la fourniture d'électricité renouvelable, de mettre un terme à sa relation commerciale avec MyTel qui figure sur la liste établie par l'ONU des sociétés birmanes qui auraient contribué, directement ou indirectement, aux violations graves du droit international humanitaire.**

VOLTALIA est détenue par le Groupe Mulliez (la galaxie Mulliez réunit Décathlon, Auchan, Leroy Merlin ou encore Boulanger). Nous interpellons donc également l'actionnaire principal de VOLTALIA (69,85%), **Creadev**, le fond d'investissement de la famille Mulliez. Nous comptons sur la vigilance de la Proparco (4,10%) et de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) (2,78%), également investisseurs de Voltalia.

En septembre 2019, la mission d'établissement des faits de l'ONU a consacré un rapport à **l'emprise de l'armée birmane sur l'économie du pays**<sup>1</sup>. Celui-ci fournit notamment une liste non exhaustive de groupes de sociétés birmanes contrôlés ou détenus par l'armée qui auraient contribué, directement ou indirectement, à des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'Homme (en particulier dans les régions où les violations des droits humains sont les plus graves et répandues).

<sup>1</sup>A/HRC/42/CRP.3, The economic interests of the Myanmar military, 12 septembre 2019.

Consultable via ce lien

<https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/MyanmarFFM/Pages/EconomicInterestsMyanmarMilitary.aspx>

**Parmi les entreprises listées figure l'opérateur télécoms MyTel**, partiellement détenu par les forces armées, et qui financerait les mouvements extrémistes commettant des exactions contre les minorités du pays. D'autres partenaires occidentaux ont cessé leur relation commerciale avec l'opérateur MyTel et Western Union a mis un terme à ses liens avec une banque contrôlée par l'armée.

La mission d'établissement des faits de l'ONU a appelé la communauté internationale à couper tout lien avec l'armée birmane et le vaste réseau d'entreprises qu'elle contrôle et sur lequel elle s'appuie car *« toute activité d'une entreprise étrangère impliquant l'armée du Myanmar et ses deux conglomérats (MEHL et MEC) pose un fort risque de contribuer à, ou d'être lié à, des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. A minima, ces entreprises étrangères alimentent la capacité financière de l'armée »*.<sup>2</sup>

Selon Sophie Brondel d'Info Birmanie, *« mise en cause pour les crimes les plus graves en droit international, l'armée birmane continue d'agir en toute impunité. Il est grand temps que toutes les entreprises françaises mettent en œuvre la recommandation de l'ONU qui devrait être appuyée politiquement au plus haut niveau »*.

La situation est d'autant plus criante que le 23 mars 2020, le gouvernement du Myanmar annonçait le blocage de 221 sites Internet comprenant ceux de plusieurs médias indépendants, qui apportaient une information fiable aux citoyens du pays. Une décision attentatoire à la liberté d'expression et à la liberté de la presse mise en œuvre par l'opérateur télécom MyTel, client de VOLTALIA.

Notre demande s'inscrit dans le contexte du lancement de la campagne **“Justice for Myanmar”** qui vise à révéler les liens des entreprises militaires birmanes avec les violations des droits humains et faire pression sur les entreprises multinationales qui collaborent avec elle.

Alors qu'elle affiche des valeurs d'intégrité et de transparence, VOLTALIA continue de collaborer directement avec une entreprise liée à l'armée birmane. *« Au moment où la pandémie mondiale de COVID rend vital l'accès à une information libre et indépendante, il existe un risque que l'électricité fournie par VOLTALIA à MyTel participe d'un système national qui réduit au silence les voix dissonantes, dans un contexte d'atteintes graves aux droits fondamentaux. La relation commerciale doit cesser »* selon Clara Gonzales de Sherpa.

<sup>2</sup>A/HRC/42/CRPC.3, The economic interests of the Myanmar military, 12 septembre 2019, paragraphe 6 d). (notre traduction)

Consultable via ce lien

<https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/MyanmarFEM/Pages/EconomicInterestsMyanmarMilitary.aspx>

## **Contacts presse**

Info Birmanie - Sophie Brondel, [sophie@info-birmanie.org](mailto:sophie@info-birmanie.org) ; 07 62 80 61 33

RSF – Daniel Bastard, [dbastard@rsf.org](mailto:dbastard@rsf.org) ; 06 87 72 61 12

Sherpa - Clara Gonzales, [clara.gonzales@asso-sherpa.org](mailto:clara.gonzales@asso-sherpa.org) ; 06 37 57 39 44

Justice for Myanmar - Yadanar Maung, [media@justiceformyanmar.org](mailto:media@justiceformyanmar.org)

## **Lien vers le courrier**

## **Plus d'information sur la situation au Myanmar**

La situation dramatique des droits humains au Myanmar est très documentée : outre de graves atteintes au droit international humanitaire commises entre 2011 et 2018 contre la minorité Rohingya, les experts de l'ONU<sup>3</sup> et des ONG<sup>4</sup> ont fait état de violations sévères des droits les plus élémentaires commises en toute impunité par l'armée birmane. La mission d'établissement des faits de l'ONU sur le Myanmar conclut à l'existence d'éléments susceptibles de caractériser l'intention génocidaire des militaires birmans vis-à-vis de la minorité Rohingya. Elle documente des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis dans l'État de Rakhine, mais aussi dans les États Shan et Kachin à l'encontre d'autres minorités, de 2011 à 2019.

<sup>3</sup>A/HRC/39/64, Rapport de la Mission d'établissement des faits de l'ONU sur la Birmanie, 17 septembre 2018 and A/HRC/39/CRP.2, Report of the detailed findings of the Independent International Fact-Finding Mission on Myanmar, 17 September 2018, para. 87.

[https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/FFM-Myanmar/A\\_HRC\\_39\\_64.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/FFM-Myanmar/A_HRC_39_64.pdf)

<sup>4</sup><https://www.amnesty.fr/justice-internationale-et-impunite/actualites/au-myanmar-deux-ans-apres-lexode-des-rohingyas-limpunite>